

ALPHA MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus

4 rue Brindejonc des Moulinais

31500 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 12 juin 2019 – 16ème résolution

ALPHA MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
31500 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 12 juin 2019 – 16ème résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de réaliser cette réduction de capital, qui aura pour effet de ramener le montant du capital social au - dessous du minimum légal, sous la condition suspensive de l'approbation par votre assemblée de la résolution n° 17 relative à la réalisation d'une augmentation du capital dont le montant ne pourra être inférieur à 240 000 euros et supérieur à 3 500 000 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société de 9 358 090,60 euros à 0 euros appelle de notre part l'observation suivante : la régularité de l'opération de réduction du capital envisagée est conditionnée à la réalisation de l'augmentation du capital faisant l'objet de la 17^{ème} résolution.

Pérols et Balma, le 21 mai 2019

Les commissaires aux comptes

SEL D.D.A.



Marc PEDUSSAUD

Deloitte & Associés



Associé signataire